



Demande d'autorisation pour l'organisation d'une manifestation sur la commune de Sierre

Les demandes déposées tardivement (moins de 30 jours avant la manifestation), pourraient ne pas être traitées !

Constituent une manifestation les activités, qu'elles soient publiques ou privées, telles que les rassemblements, cortèges, réunions, spectacles ou divertissements divers, à but de diffusion d'informations, politiques, sportifs, de bienfaisance ou d'utilité publique, culturelle ou commerciale, ayant lieu sur la voie publique ou dans des lieux ouverts au public.

Sont également considérées comme des manifestations, les événements organisés sur le domaine privé et susceptibles de déployer des conséquences sur le voisinage, notamment de créer des nuisances sonores, une occupation accrue de la voie publique ou nécessitant la mise en place de mesures en lien avec la tranquillité et l'ordre publics.

Type de manifestation :

publique

privée

- Manifestation sportive, culturelle, sociale
- Marché
- Soirée, rassemblement festif
- Spectacle, concert
- Conférence
- Exposition
- Manifestation à but commercial ou promotionnel
- Collecte de dons en faveur d'une œuvre de bienfaisance

Autre (anniversaire, mariage, etc):

Nom de la manifestation :

.....

Description de la manifestation :



Demande d'autorisation pour l'organisation d'une manifestation sur la commune de Sierre

DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Date (s) : duau

Horaires souhaités de la manifestation :

Le de..... h. àh.

Le de..... h. àh.

Le de h. àh.

Lieu(x) / emplacement :

.....

domaine public

domaine privé

Responsable(s) manifestation :

(Nom, prénom, adresse, e-mail, n° de téléphone)

.....

Programme de la manifestation :

.....

Diffusion de musique :

Oui

Non

.....

Pose de stand(s) ou tente(s) :

Oui

Non

Dimensions :

(Pour la pose de stands, tentes ou autre, un plan à l'échelle doit être transmis obligatoirement)

Dates & horaires de montage/démontage des infrastructures) :

Montage : le dès h.

Démontage : le pour h.

PLAN DE LA MANIFESTATION

Pour toute manifestation nécessitant **des installations fixes ou mobiles** (stands, tentes ou autres), **un plan détaillé** de ces installations **à l'échelle** sur un plan de situation cadastral doit être **obligatoirement** transmis, faute de quoi la demande **ne sera pas traitée** et renvoyée au requérant.

La base cadastrale peut être téléchargée ou imprimée sur le SIT communal :

<http://map.vsgis.ch/sierre>



Demande d'autorisation pour l'organisation d'une manifestation sur la commune de Sierre

Fermeture de places/routes à prévoir : Oui Non

Nom de la place ou route à fermer :

Date et horaire de fermeture, incluant la durée du montage et du démontage :

Du : à h. au à h.

Réservation de places / salles communales : Oui Non

(Plaine Bellevue, espace des Marais, place Provins, place Hôtel de ville, parvis Hôtel de Ville, salles communales)

Noms de place(s) ou salle(s) :

(Nous vous recommandons, avant de déposer votre demande, de vérifier auprès de la commune, 027/452.01.11 si la salle ou la place souhaitée est disponible).

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE

La fontaine située au centre de la place fait partie intégrante de cette dernière au même titre que les autres aménagements (arbres, mâts d'éclairage, bancs, etc...). La manifestation avec ces installations devra tenir compte que la fontaine restera en service durant celle-ci.

Son extinction pourra être accordée sur dérogation uniquement si les dimensions des installations ne permettent pas d'éviter la zone de la fontaine. Son extinction devra être motivée ci-dessous et la preuve qu'une autre solution n'est pas réalisable sur l'ensemble du périmètre de la place de l'Hôtel de Ville apportée. La demande sera ensuite analysée par le service responsable qui pourra refuser son extinction si une autre solution évidente apparaît.

Extinction souhaitée de la fontaine : Oui Non

Motivation pour l'extinction :

Date & horaire de l'extinction : dès h.

Date & horaire de la remise en fonction : dès h.

Vente de boissons avec ou sans alcool : Oui Non

.....

Vente de mets : Oui Non

.....

Utilisation d'appareils à gaz : Oui Non

.....



Demande d'autorisation pour l'organisation d'une manifestation sur la commune de Sierre

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET MAINTIEN DE L'ORDRE

Public attendu :

Existe-t-il un concept de sécurité ? : Oui Non
(1 agent de sécurité pour 100 personnes)

Responsable sécurité :
(Nom, prénom, adresse, e-mail, n° de téléphone)

.....

Agence de sécurité :
(L'entreprise de sécurité doit être reconnue par le concordat sur les entreprises de sécurité, nom, prénom, adresse, e-mail, n° de téléphone)

.....

Existe-t-il un dispositif médico-sanitaire ? : Oui Non

.....

Existe-t-il un concept de sécurité incendie ? : Oui Non

.....

Existe-t-il un concept de parcage ? : Oui Non

.....

Existe-t-il un concept de nettoyage du lieu de la manifestation ? : Oui Non

.....

Existe-t-il une assurance RC manifestation ? : Oui Non
(L'assurance est obligatoire, joindre une copie)

.....

PRESTATIONS ET BESOINS EN MATERIEL

Demande de prestations (voirie) / autre matériel : Oui Non

Support (s) sacs à ordures 110 l., nombre :

Barrières Vauban, nombre :
(les barrières doivent être prises en charge au dépôt de la voirie durant les heures d'ouverture)

Autre à préciser :

Eau / électricité : Oui Non

.....



Demande d'autorisation pour l'organisation d'une manifestation sur la commune de Sierre

Toilettes prévues : Oui Non
(1 unité / 200 personnes – séparer femmes /hommes)

.....
Pose de signalisation par la Police Régionale : Oui Non
.....

LABEL FIESTA

L'obtention du label Fiesta est fortement recommandé. Un responsable se tient volontiers à votre disposition pour de plus amples informations.

Labéllisation souhaitée : Oui Non

Manifestation a déjà obtenu le Label : Oui Non

Si oui en quelle année :

Plus d'info sur www.labelfiesta.ch

(Rubrique labélliser une fête, se faire labélliser, contacter un labéllisateur, puis choisir votre code postal).

Des événements écoresponsables

La Ville de Sierre encourage fortement tous les organisateurs d'événements et manifestations à utiliser de la vaisselle réutilisable, afin de réduire la production de déchets, améliorer la propreté des lieux de manifestations, mais également encourager les « écopestes » auprès du public.

Remarques :

Date :

Signature :